

Votes sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du 8 février 2024

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellation	Ministre	Commission Séance plénière	Motions introduites	N° DOC	Vote sur la motion pure et simple			
						Votes nominatifs	OUI	NON	ABST.
1	de Reccino Van Lommel (VB) sur "La filtration illégale d'eau minérale" (n° 475)	Ministre de l'Économie et du Travail	Commission de l'Économie, de la Protection des consommateurs et de l'Agenda numérique du 7 février 2024 .	• motion de recommandation par Reccino Van Lommel • motion pure et simple par Patrick Prévot (PS)	MOT 55 00475	p. 65 in detail: p. 73	85	46	2
2	de Dominiek Sneppe (VB) sur "Le phénomène des faux indépendants parmi les ambulanciers" (n° 476)	Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique.	Séance plénière du 8 février 2024	• motion de recommandation par Dominiek Sneppe • motion pure et simple par Maggie De Block (Open Vld), Joris Vandenbroucke (Vooruit), Jean-Marc Delizée (PS), Servais Verherstraeten (CD&V), Benoit Piedboeuf (MR) et Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen)	MOT 55 00476	p. 66 in detail: p. 73	84	45	2